



SCOUTS[®]
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout
Всемирная Организация Скаутского Движения
Organización Mundial del Movimiento Scout
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

World Scout **Bureau** Mondial du Scoutisme

European Regional Office
Bureau Régional Européen

P.O Box 327
CH 1211 Geneva 4
SWITZERLAND

Rue Henri-Christiné 5
1205 Geneva
SWITZERLAND

Tel: (+41 22) 705 11 00
Fax: (+41 22) 705 11 09

Avenue Porte de Hal 38
1060 Brussels
BELGIUM

Tel: (+32 2) 534 33 15
Fax: (+32 2) 534 16 54

europa@scout.org

Aux :

Commissaires internationaux et contacts
principaux des OSN/ASN de la Région
Européen du Scoutisme

8 décembre 2011

Circulaire 25/2011

Possibilités de financement pour les OSN/ASN en Europe

Chers amis,

Vous vous rappelez sans doute que depuis quelques années, la Région européenne a multiplié les initiatives visant à promouvoir l'utilisation et faciliter l'accès aux sources de financement externes en faveur du Scoutisme en Europe.

De nombreux efforts ont été déployés en vue d'informer les OSN/ASN sur les possibilités de financement européen et de bons résultats ont également été réalisés en termes de soutien dans le cadre des événements et des projets régionaux et nationaux.

Je suis ravi de vous présenter le premier des deux documents qui, nous l'espérons, sera d'une grande utilité pour vous et pour votre organisation: " Possibilités de financement pour les OSN/ASN en Europe- Edition 1". Ce document constitue un outil de travail à l'attention des OSN et des ASN, dont l'objectif est de fournir une série d'informations complètes et détaillées sur les différentes possibilités de financement disponibles en Europe. D'autres informations seront ajoutées à cette liste à mesure qu'elles deviendront disponibles.

Ce document donne un aperçu des possibilités de financement disponibles, avec également une liste d'informations utiles et de contacts directs. Une attention particulière est accordée sur le respect des délais et sur les procédures afin de vous aider à prendre conscience de la durée nécessaire et de la quantité de travail requis à la préparation d'une demande de fonds.

Veuillez noter que certaines possibilités sont offertes directement par l'intermédiaire de l'OMMS (ou par le biais de différentes entités du Scoutisme) et que d'autres proviennent de sources externes non limitées au Scoutisme. J'invite vivement les OSN/ASN à identifier les possibilités de financement qui leur semblent répondre de la manière la plus appropriée à leurs objectifs, leurs besoins et leurs projets.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les différentes possibilités proposées ou si vous avez une question plus spécifique, n'hésitez pas à contacter Nicolò au Bureau de Bruxelles via npranzini@scout.org

Veuillez recevoir mes sincères salutations,

David McKee
Directeur régional

Possibilités de financement pour les OSN et ASN en Europe

Tableau récapitulatif

Intitulé	Type d'activité	Objectif	Qui peut introduire une demande	Montant de la subvention	Echéance
Le Fonds de Partenariats	Large éventail de possibilités correspondant aux besoins des demandeurs de fonds	Soutenir le développement de l'organisation en partenariat avec la Région	Uniquement les OSN/ASN de la Région Européenne	Jusqu'à 25.000,- € maximum ou 60% des coûts du projet si moins élevés	Aucune date limite n'est fixée
Fondation du Scoutisme Européen- Petits Projets	Large éventail de possibilités correspondant aux besoins des demandeurs de fonds	Développement du Scoutisme en Europe centrale et orientale, en particulier au niveau local	Groupes locaux et OSN/ASN d'Europe centrale et orientale	Jusqu'à 3.000,-€	Aucune date limite n'est fixée
Les Messagers de la Paix			Toutes les OSN/ASN de l'OMMS		
Fonds Eric Frank	Evénements, séminaires, formation, projets à long terme	Développement du Leadership	Les Organisations de jeunesse y compris les OSN/ASN	Jusqu'à 20.000,-£	Aucune date limite n'est fixée
Jeunesse en Action	Echanges des jeunes, service volontaire, séminaires, formations, initiatives de jeunesse au niveau national	Citoyenneté européenne, participation des jeunes, diversité culturelle, inclusion sociale	Les Organisations de jeunesse y compris les OSN/ASN. (ONS/ASN de ESE ne sont éligibles que pour certaines actions)	Suivant les actions pour lesquelles la demande a été introduite. Budget basé sur une base forfaitaire et sur des coûts fixes. Co-financement requis	5 chaque année : 01-02 / 01-04 / 01- 06 / 01-09 / 01-11 Les activités doivent débiter au moins 4 mois après le date limite
Le Fonds Européen pour la Jeunesse	Evénements séminaires/ formation, production d'outils (manuels, sites Internet), projets pilotes au niveau national	Droits de l'homme, participation des jeunes, diversité culturelle, inclusion sociale	Les Organisations de jeunesse y compris les OSN/ASN	Pour les événements, une moyenne de 15.000,- €, pour les outils, 5.000,-€, pour les projets pilotes le maximum est de 7.600,- €. Co-financement requis	Pour les événements et les outils: 01/04 et 01/10 pour les activités qui se déroulent l'année suivante. Pas de délai fixé pour les projets pilotes

*** Veuillez noter que plus d'informations concernant chaque possibilité de financement sont données dans le texte ci-dessous***

Fonds de Partenariats (FP)

- **Donateur** : OMMS – Région Européenne
- **Objectif** : offrir un soutien financier aux associations, par le développement d'un projet de partenariat
- **Qui peut introduire la demande** : les Organisations Scoutes Nationales et les Associations Scoutes Nationales de la Région Européenne de l'OMMS
- **Procédure** : les formulaires de demande de fonds sont disponibles sur le site Internet scout.org/europe et doivent être envoyés par courrier postal ou courrier électronique (europe@scout.org). La demande de fonds doit être basée sur l'analyse des besoins et être discutée avec le Contact de Comité avant que le dépôt de la demande initiale.
- **Budget** : le montant maximum fourni par le fonds est plafonné à 25 000,- € pour chaque demande introduite, représentant un maximum de 60% du budget total du projet
- **Echéance** : les demandes peuvent être introduites à n'importe quelle date. Aucune date limite n'est fixée pour ces demandes
- **Exemple de projets approuvés/actions financées** : les actions axées sur la croissance, le renouvellement et la révision des Programmes des jeunes ou des Systèmes de formation. Voir aussi scout.org/europe
- **Plus d'informations** : www.scout.org/en/around_the_world/europe/about_scouting/partnership_fund
- **Contact au Bureau Régional Européen**: Rose-Marie Henny à rmhenny@scout.org

Petits projets de la Fondation Européenne du Scoutisme (FES)

- **Donateur** : Fondation Européenne du Scoutisme
- **Objectif** : Offrir un soutien financier pour favoriser le développement du Scoutisme en Europe centrale et orientale
- **Qui peut introduire la demande** : Les projets doivent émaner d'un groupe local scout ou d'autres niveaux de l'OSN, et avoir obtenu l'approbation du Commissaire International
- **Procédure** : les demandes de fonds doivent être complétées sur le site Internet
- **Budget** : le montant demandé doit se situer entre 1 000,-€ et 3 000,-€
- **Echéance** : les demandes peuvent être introduites à n'importe quelle date. Aucune date limite n'est fixée pour ces demandes
- **Exemple de projets approuvés/actions financées** : contribution dans les projets pédagogiques ; achat de matériel, organisation d'événements
- **Plus d'informations** : fose.scouthub.org
- **Contact**: europefoundation@scout.org

Le Fonds Eric Frank (FEF)

- **Donateur** : Eric Frank Trust
- **Objectif** : promouvoir l'éducation, y compris le développement des compétences en matière de leadership et contribuer à faire avancer les jeunes dans la vie, dans le but de les aider à devenir des citoyens encore plus responsables
- **Qui peut introduire la demande** : toute organisation mondiale dont l'objectif principal est axé sur l'éducation et le développement des jeunes, avec une priorité donnée aux OSN/ASN
- **Procédure** : les projets doivent être introduits par voie électronique à l'attention de "L'Administrateur du Fonds Eric Frank Stella Simpson" à stella@waltonfirs.co.uk. Il y a une page de garde standard mais aucun formulaire de demande. Aucune demande émanant d'une Organisation scout ne sera prise en considération sans l'appui d'une lettre de soutien du Bureau Mondial du Scoutisme, Bureau Central et/ou Régional.
- **Budget** : pas plus de 30 000,-£ ne seront accordés pour un projet.
- **Echéance** : les demandes peuvent être introduites à n'importe quelle date. Aucune date limite n'est fixée pour ces demandes
- **Exemple de projets approuvés/actions financées** : des activités visant à promouvoir le développement du leadership chez les jeunes

- **Plus d'informations :** www.ericfranktrust.org Veuillez également lire la [Circulaire 18/2011](#)
- **Contact:** stella@waltonfirs.co.uk ou ericfranktrust@gmail.com

Programme jeunesse en Action de la Commission européenne (PEJA)

- **Donateur:** Union européenne
- **Objectif :** ce programme a été élaboré par l'Union européenne et s'adresse aux jeunes et aux organisations de jeunesse. Il a été conçu afin de favoriser les activités et les événements qui ont pour but d'inspirer et de développer le sens de la citoyenneté, la solidarité et la tolérance chez les jeunes européens et de les faire participer activement à la construction de l'avenir de l'Union. Il favorise la mobilité au sein de l'Union européenne et au-delà de ses frontières, promeut l'apprentissage non formel et le dialogue interculturel.
- **Qui peut introduire la demande :** toutes les actions du programme prévues sont éligibles pour les OSN/ASN des pays dits "Pays Programme", à savoir les Etats membres de l'UE + l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la Croatie, la Turquie ; seulement quelques actions sont disponibles pour les "pays partenaires voisins", à savoir l'Albanie, la Bosnie et Herzégovine, l'ARYM, Monténégro, la Serbie et Israël. Les participants éligibles sont des jeunes gens âgés entre 13 et 30 ans ou des adultes acteurs du travail de jeunesse ou des organisations de jeunesse qui résident ou qui sont légalement constituées dans l'un des Pays Programme ou Pays partenaires voisins. Pour chaque projet PEJA, les limites d'âge sont différentes ainsi que le nombre de participants éligibles.
- **Procédure :** Selon l'action de programme, le processus de sélection se déroulera selon une des manières suivantes : appels à propositions permanents (ou continus) et appels à propositions spécifiques
Les formulaires de demandes sont disponibles sur le site Internet de chaque Agence Nationale en charge du programme PEJA. Veuillez noter que la majorité des actions requièrent un partenariat auprès des organisations de différents pays, signifiant que les activités doivent être internationales.
- **Budget :** chaque action comporte des règles différentes mais, de manière générale, le soutien offert se traduit en termes de voyage, d'hébergement et de participation aux coûts des activités par le pourcentage des coûts actuels, des frais forfaitaires et des barèmes de coûts unitaires. Veuillez noter que pour toutes les actions du programme PEJA, un co-financement est requis : le soutien ne finance en aucun cas les 100 % des coûts
- **Echéance :** dates limites ad hoc pour chaque appel à proposition ; 5 dates par an concernent les appels à propositions permanents (01-02 / 01-04 / 01- 06 / 01-09 / 01-11)
- **Exemple de projets approuvés/actions financées :** échanges de jeunes, initiatives des jeunes, projets jeunesse pour la démocratie, Service volontaire européen, activités de formation et de mise en réseau des acteurs du secteur de la jeunesse et des organisations de jeunesse, rencontres de jeunes et des responsables de politiques de jeunesse. Plus particulièrement, les OSN/ASN doivent considérer attentivement l'Action 1.2 "Initiatives de jeunes" et l'Action 5.1 "Rencontres de jeunes et de responsables de politiques de jeunesse" parce que plusieurs actions pourraient être développées au niveau national sans nécessiter de partenaires internationaux
- **Plus d'informations :** ec.europa.eu/youth/index_en.htm
- **Contact auprès du Bureau Régional Européen :** Nicolò Pranzini à npranzini@scout.org

Veuillez noter que le Bureau Régional européen bénéficie du soutien financier dans le cadre du Programme Jeunesse en Action.

Fonds Européen pour la Jeunesse du Conseil de l'Europe (FEJ)

- **Donateur:** Conseil de l'Europe
- **Objectif :** soutenir financièrement les activités de jeunesse en Europe. Son objectif est d'encourager la coopération entre les jeunes d'Europe grâce à un soutien financier pour les activités de jeunesse européennes visant à promouvoir la paix, la compréhension et la coopération dans un respect des droits de l'homme, de démocratie, de tolérance et de solidarité.

- **Qui peut introduire la demande :** les organisations de jeunesse, telles que les OSN/ASN, établies dans les pays Etats membres du Conseil de l'Europe. Même si les participants des responsables de jeunesse, au moins 75% d'entre eux ne peuvent pas avoir plus de 30 ans.
- **Procédure :** les organisations de jeunesse doivent d'abord s'enregistrer en ligne, dans la base de données du FEJ, avant de pouvoir déposer une demande de fonds ; dans le cadre de toute demande de fonds, l'organisation doit compléter la demande en ligne. Veuillez noter que la majorité des actions requièrent un partenariat auprès des organisations de différents pays, signifiant que les activités doivent être internationales.
- **Budget:** FEJ ne couvre pas l'intégralité des coûts liés au projet. Sa contribution peut ne pas excéder les deux-tiers du coût total d'un projet. En moyenne, la subvention de la Catégorie A est de l'ordre de 15 000,- € ; celle de la Catégorie B est de 5 000,-€
- **Echéance :** pour les Catégorie A et B, il y a deux dates limites par an : 01/04 – 01/10. Il n'y a aucune date limite fixée pour introduire les demandes de fonds pour ce qui concerne les projets de la Catégorie D, cependant les demandes relatives au projet doivent impérativement parvenir au Secrétariat du FEJ 3 mois avant le début de l'activité.
- **Exemple de projets approuvés/actions financées :** il y a 3 catégories sous lesquelles les organisations peuvent introduire des demandes de fonds : A – Rencontres internationales de jeunesse ; B – Autres activités de jeunesse que les rencontres ; D Projets pilotes. Plus particulièrement, les OSN/ASN doivent considérer attentivement la Catégorie D –Projets pilotes, étant l'unique option pour développer des projets au niveau national sans avoir besoin de partenaires internationaux
- **Plus d'informations :** www.eyf.coe.int/fej
- **Contact auprès du Bureau Régional Européen:** Nicolò Pranzini à npranzini@scout.org

Veuillez noter que le Bureau Régional européen bénéficie du soutien financier du Fonds Européen pour la Jeunesse.

Messagers de la Paix (MdP)

Ce projet sera lancé au milieu du mois de janvier 2012 et les informations modifiées apparaîtront dans l'Édition 2 de cette communication.

Fonds de Formation pour les Scouts et Guides d'Europe

Ce fonds sera lancé au début de l'année 2012 lorsque plus d'informations seront disponibles.

Autres possibilités

- **Fondations:** Dans toute l'Europe, un grand nombre de fondations offrent des fonds pour financer des projets de jeunesse. Certaines d'entre elles sont actives au niveau européen/international, mais la plupart sont basées et opérationnelles au niveau national. Pour des raisons évidentes, nous ne sommes pas en mesure de pouvoir fournir une liste exhaustive de toutes les fondations qui sont actives dans le secteur de la jeunesse. Par conséquent, nous invitons les OSN/ASN qui souhaitent travailler avec ces fondations à rechercher dans un premier temps les bases de données nationales, qui sont généralement disponibles sur Internet. Le Centre européen des Fondations (EFC) met à la disposition de toute personne intéressée une base de données, que vous pouvez trouver sur www.efc.be. Le centre EFC est une association internationale regroupant un réseau de fondations et d'entreprises philanthropiques qui oeuvrent spécifiquement en faveur des enfants et des jeunes. Vous trouverez plus d'informations sur www.efc.be/Networking/InterestGroupsAndFora/ChildrenYouth/Pages/EuropeanChildrenandYouthGroup%28Default%29.aspx
- **Secteur des entreprises :** un nombre de plus en plus important de grandes entreprises développent aujourd'hui des programmes en matière de responsabilité sociale, en offrant des fonds ou des services ou en proposant tout autre type de soutien aux organisations de la société civile. Une

liste très complète de ces entreprises actives en Europe est disponible sur ce lien :
www.csreurope.org/pages/en/membership.html

Ressources utiles pour la recherche de fonds

- **Spécifiquement pour les OSN/ASN d'Europe du Sud-Est** : le réseau pour le développement de la société civile des pays des Balkans « the Balkan Civil Society Development Network (BCSDN) » a produit une base de données en ligne des donateurs actifs dans la région des Balkans, disponible sur www.balkancsdn.net/policy-research-analysis/donor-strategies-and-practices/database/links.html
- **Les lignes directrices relatives à la recherche de fonds, produites par l'OMMS-Région Asie Pacifique** :
www.scout.org/en/information_events/library/fund_mobilisation/guidelines_on_fundraising
- **T-kit 9 "le Financement et la gestion financière " a été produit par UE-COE partenariat des jeunes**: youth-partnership-eu.coe.int/youth-partnership/publications/T-kits/9/Tkit_9_EN
- **Open Society Foundations "La carte de donateurs actifs dans le secteur de jeunesse international"**: www.soros.org/initiatives/youth/articles_publications/publications/mapping-of-donors-20100322/mapping-of-donors-20100322.pdf
- **UK Institute of Fundraising** (le site Internet propose toute une série d'idées intéressantes):
www.institute-of-fundraising.org.uk
- **How to fundraise** (le site Internet propose toute une série d'idées intéressantes):
www.how2fundraise.org
- **Funds for NGOs** (le site Internet propose toute une série d'idées intéressantes et des alertes de dégagement de fonds): www.fundsforngos.org
- **European Fundraising Association**: www.efa-net.eu
- **Pour les ONSEG** : le manuel d'outils de l'AMGE sur la recherche de fonds est disponible sur son site Internet, dans l'espace membre, sous l'onglet 'Groups>Recherche de fonds' (en versions anglaise, française et espagnole). Dans ce même espace, il est possible d'accéder à d'autres ressources, comme la Politique générale concernant les partenariats corporatifs et les parrainages et encore d'autres politiques relatives à la recherche de fonds de l'AMGE.

Veillez noter que le Bureau Régional Européen informe toujours les OSN/ASN sur les possibilités de financement qui sont susceptibles de les intéresser et a développé à ce titre une base de données comprenant toutes ces possibilités ainsi que d'autres informations pertinentes pour les organisations de jeunesse. La raison pour laquelle certaines possibilités de financement ou certains donateurs n'ont pas été repris dans ce document est que ceux-ci ne sont probablement actifs que dans certaines zones géographiques bien spécifiques et ne s'adressent dès lors pas à toutes les OSN/ASN en Europe. Cela comprend entre autres, les programmes de l'Union européenne destinés aux pays voisins des pays non européens ou qui ont des objectifs d'implantation différents dans différents pays. Nous vous invitons vivement à contacter le Bureau de Bruxelles pour obtenir de plus amples informations